dsc.asso.fr

Saison 2015-2016

Réunion du comité directeur n°5

14 décembre 2015

Compte-rendu

Présents :

- Du comité directeur :
  - Florence CAVIGLIOLI
  - Guillaume CHAMPION
  - Chantal DE CROUTTE
  - Annabelle GAUTHIER
  - Eric LACHAUX
  - Barbara LANGLOIS
  - Noémie LEGOUPIL
  - Stéphanie LE MEIGNEN

- Directeur technique :
  - Stéphane CAMBERLIN

- Membres du club :
  - Laurent CALMETTE
  - Abderahim HATIF
  - Karine ROBERT

- Absent excusé :
  - Laurence MARTINEAU

Début de la séance : lundi 14 décembre à 20h00
Fin de la séance : mardi 15 décembre à 00h39

D.S.C. Dauphin Subaquatique Club. 6, rue Mansart 75009 PARIS
FFESSM : 07 75 0367 - Jeunesse et Sport : 755831 - SIRET 492 666 045 00017

Au cours de cette réunion, le comité directeur s'est prononcé sur les points suivants :

1. Galette du DSC (5 janvier)

Dans le but de créer du lien entre les membres tout en s'amusant, nous proposons une sorte de mini-concours « Miss/Mister galette ». Communiquer pour organiser la soirée avec une réponse des membres qui comptent participer.
Si nous n'avons pas de réponse, Stéphanie et Barbara s'occupent d'acheter des galettes et du cidre.
Guillaume transmettra les quantités d'ici là.

2. Salon de la plongée (8-11 janvier)

Le salon recherche des moniteurs pour faire des baptêmes comme chaque année. Stéphane communique auprès des moniteurs.
L'inscription se fera en ligne directement, avec une communication à faire auprès des membres.

Le salon propose également des baptêmes en recycleur. Faire une communication auprès des membres qui seraient intéressés.

Le club dans lequel le DSC se rendra en Guadeloupe sera présent au Salon. Le DSC propose de faire un événement DSC avec un pot dans le salon le vendredi soir. Se rapprocher du club pour avoir son accord.
Nous pouvons aussi leur proposer de venir au DSC parler du voyage du club.

3. Repas de début d'année (15 janvier)

Nous avons pour l'instant 47 inscrits.
Faire une relance, il reste des places puisque 70 places ont été réservées.

4. Némo février (20-21 février)

La réservation a été faite pour 20 personnes.
Puisque la participation en décembre a été limitée, changer le nombre à 12 personnes (+/- 3) et payer l'acompte au plus tôt.
Si l'un des membres se désinscrit moins d'un mois avant le weekend, 100% du paiement sera conservé par le club.

5. Weekend technique Hyères (8-10 avril)

La réservation a été faite pour 20 personnes.
Il y a pour l'instant 15 inscrits.
Selon le bilan budgétaire après le weekend, le ratio moniteur/élève pour les nitrox sera éventuellement à revoir.
Fin d'inscription début février en raison des réservations auprès du club à Hyères.

6. Weekend technique Cap Croisette (28-30 mai)

La réservation a été faite pour 25 personnes.
Pour l'instant 8 inscrits.
Fin d'inscription fin février en raison des réservations auprès du club à Cap Croisette.

D.S.C. Dauphin Subaquatique Club. 6, rue Mansart 75009 PARIS
FFESSM : 07 75 0367 - Jeunesse et Sport : 755831 - SIRET 492 666 045 00017

7. Voyage du club en Guadeloupe (3-12 juin)

Pour l'instant, seules 8 personnes se sont inscrites.
Dans les conditions du TO, le voyage ne pourra pas avoir lieu si moins de 10 personnes sont inscrites et le prix n'est pas assuré en-dessous de 20 personnes.

8. Repas de fin d'année (24 ou 25 juin)

Florence et Barbara collectent les propositions pour le vendredi soir ou le samedi midi.
Elles apporteront leurs résultats au prochain comité directeur.

9. AG du club 28 juin : réservation de la salle à la mairie

Stéphanie se charge de la réservation de la salle.

10. Weekend technique Hyères (7-9 octobre) : 30 personnes

Nous décidons de réserver avec le même club qu'avril et de bloquer dès maintenant.
Possibilité de faire 2 jours pour les autonomes et la formation photos ; mais uniquement 3 jours ou 4 jours pour les formations techniques.

11. Remboursement des plongées en voyage club : clarification ➔ Annabelle

Le plafond défini dans le règlement intérieur est de 3000 euros.
En revanche, dans le budget 2015-2016 ont été prévus seulement 1900 euros, mais si beaucoup de membres du comité directeur et moniteurs viennent, le montant total maximum remboursé sera bien de 3000 euros.

12. Prise en charge des stagiaires pédagogiques

Le règlement intérieur n'est plus à jour par rapport au Code du sport.

Actuellement les stagiaires pédagogiques sont partiellement pris en charge lors des sorties techniques en fonction du fait qu'ils ont passé l'initiateur (75%) ou non (50%).
Cette différence existait au niveau du code du sport avant 2012 car un E4 (MF2, BESS2) devait être sur place pour que le stagiaire pédagogique soit considéré comme E2.
La réforme du code du sport de 2012 a supprimé cette limitation. Le stagiaire pédagogique est E2 en présence d'un E3 (MF1, BEES1) directeur de plongée en enseignement.
Pour être en situation d'enseignement dans la zone 20-40m, le stagiaire pédagogique doit être encadré par un E4 dans l'eau avec ses élèves.
Il n'y a donc plus de différence entre les stagiaires pédagogiques (E2), initiateur ou non.
De plus, les changements dans la prise en charge des moniteurs lors des sorties techniques (prise en charge à 75%) rendent obsolète la participation du stagiaire pédagogique à sa formation.
Lors de certaines sorties techniques, les stagiaires pédagogiques ne sont pas encadrés par un E4 et sont juste en position d'enseignement (E2) dans la zone 0-20m.
Il serait logique que la prise en charge ou non par le club soit déterminée par la situation réelle des stagiaires pédagogiques lors de ces sorties (moniteurs E2 en l'absence de E4 ou encadré dans l'eau dans la zone 20-40m en présence d'un E4).

D.S.C. Dauphin Subaquatique Club. 6, rue Mansart 75009 PARIS
FFESSM : 07 75 0367 - Jeunesse et Sport : 755831 - SIRET 492 666 045 00017

Stéphane propose donc que la part revenant au stagiaire pédagogique soit de 50% quand celui-ci est en situation de stagiaire : E4 participant aux séances pédagogiques, validant les séances sur le carnet, encadrant le stagiaire pédagogique dans l'eau (20-40m).
Et que la part revenant au stagiaire pédagogique soit de 25% quand celui-ci est en position de moniteur. Comme les autres moniteurs (E2 non SP, E3, E4).

Stéphane proposera une mise à jour du règlement intérieur pour le prochain comité directeur.

13. Mise aux normes H&S du local

Point reporté au prochain comité directeur

14. Ligne d'eau « Entraînement physique » : désignation d'un responsable

Les anciens membres soulignent qu'il n'y a pas d'encadrant fixe pour les entraîner, pas de suivi, ni de présence sur cette ligne d'eau.
Certains anciens hésitent à se réinscrire d'une année sur l'autre pour cette raison.
Stéphane s'occupera de la ligne d'eau entrainement physique avec Karine en back-up.

15. Besoin d'un directeur de bassin à chaque séance de piscine

Plusieurs séances ont été annulées en raison d'une absence de directeur de bassin.
Quelle solution trouver pour régler ce problème ?
Eric a proposé un calendrier nommant à tour de rôle un moniteur pour être DP autour du bassin et un membre du comité directeur pour le briefing en début de séance.

16. Point matériel : renouvellement de stabs ?

Point reporté au prochain comité directeur.

17. Points divers

a. Trésorerie

Nous avons moins de membres inscrits que prévus au budget.
Le budget de la piscine est beaucoup plus élevé en raison du créneau supplémentaire.
Le club demandera à Apnea café, comme convenu, de payer un prorata pour leur utilisation de la piscine jusqu'à janvier.

b. Némo décembre

Les retours des membres sont très positifs.
Il y a eu trois annulations de dernière minute dont un moniteur. Malheureusement certains moniteurs avaient été refusés de peur d'avoir trop de moniteurs présents. Cette personne devait en plus venir en voiture, ce qui a manqué.
Les palanquées n'ont pas posé de problème puisque certains élèves ont annulé également, mais le moniteur aurait manqué si tous les élèves avaient été présents.

Le nombre de personnes réservées à Némo a était payé par le club. Une partie des plongées a été remboursée en avoir, en revanche l'hôtel n'a pas été remboursé.

D.S.C. Dauphin Subaquatique Club. 6, rue Mansart 75009 PARIS
FFESSM : 07 75 0367 - Jeunesse et Sport : 755831 - SIRET 492 666 045 00017

Comme indiqué sur le flyer, 50 % du montant du weekend sera remboursé aux personnes ayant annulé moins d'un mois après.

c. Refonte du site internet

Barbara propose de refondre le site web en faisant des rubriques en déroulé, avec un nouveau design. Le comité directeur valide cela et attend les propositions de Barbara.

d. Assurance DAN des membres

Si l'assurance n'est pas prise au sein du club, le membre doit présenter son autre assurance lors des inscriptions.

e. Initiation à la plongée souterraine

Faire une communication pour une nouvelle initiation à la plongée souterraine (se rapprocher de Stéphane)

Prochaine réunion : lundi 25 janvier chez Noémie
La suivante : mercredi 24 février

****

Le Président
Eric LACHAUX

Le Secrétaire
Guillaume CHAMPION

D.S.C. Dauphin Subaquatique Club. 6, rue Mansart 75009 PARIS
FFESSM : 07 75 0367 - Jeunesse et Sport : 755831 - SIRET 492 666 045 00017